

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 17 JUILLET 2014

Présents : MM. MORA, LEES, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, TEULADE, Mme VOELTZEL, LABORDE, LAPRUN, KELLER, AURISSET, Mme BESSONNEAU, Mme MENE-SAFFRANE, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme SARTOLOU, Mme GASTON, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	André BERNOS	à	Bernard AURISSET
	Suzanne SAGE	à	Maryse ARTIGAU
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Michel ADAM
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Hervé LUCBÉREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Denise MICHAUT	à	Dominique FOIX
	Rosine CARDON	à	Maylis DEL PIANTA
	Pierre SERENA	à	Maïté POTIN
	Didier CASTERES	à	Gérard ROSENTHAL
	Bernard UTHURRY	à	Joseph LEES
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise GASTON

<u>Suppléants</u> :	Christine CABON	suppléante de	Aimé SOUMET
	Daniel MEDOU-MARERE	suppléant de	Christophe GUERY

Excusés : Jean-Michel IDOPE, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRETRE.

RAPPORT N°140717-01-ADM

REÇU

le 22 JUL. 2014

SOUS-PRÉFECTURE
CENTRE DE COLLECTE : ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

M. LEES précise que dans sa séance du 04 mars 2014, le Conseil Communautaire a adopté la convention de gestion du Centre de Collecte des ovins avec l'EPIC Abattoir, ainsi que les conventions d'utilisation liant la CCPO aux coopératives utilisatrices de ce service.

Pour finaliser juridiquement les conditions d'accueil et de fonctionnement du Centre de Collecte, un règlement intérieur a été établi.

Vu les délibérations précédentes de la CCPO,

Vu la délibération d'acceptation de la gestion du Centre de Collecte votée par le Conseil d'Administration de l'Abattoir en date du 20 juin 2014,

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Règlement Intérieur du Centre de Collecte situé sur la Commune de Lèdeux

- **DEMANDE** à l'Abattoir, gestionnaire opérationnel de l'équipement, d'appliquer ces dispositions réglementaires

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 17 juillet 2014

Suivent les signatures

Affiché le 22.07.14



Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU

le 22 JUL. 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE